



Prix UTICA de l'Innovation Sociale

Règlement

Finalité :

Le Prix UTICA de l'innovation sociale a pour finalité de soutenir et valoriser des expériences originales, initiatives, ou actions, innovantes en mesure d'apporter une plus-value réelle, tant au niveau de la pratique professionnelle que des résultats obtenus auprès des usagers.

Définition :

L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations...

Types d'innovation sociale :

- ▶ **L'Innovation sociale de services et de produits** qui correspond à la mise en œuvre d'initiatives qui répondent à un besoin, nouveau ou mal satisfait, au regard des enjeux sociétaux ;
- ▶ **L'Innovation sociale organisationnelle** qui propose de nouveaux modes de travail et d'organisation dans les entreprises, favorisant l'inclusion sociale et/ou le bien-être et l'épanouissement des employés ;
- ▶ **L'Innovation sociale territoriale** qui résulte de nouvelles formes de partenariat « public/privé/société civile » pour se saisir de problématiques territoriales avec un rôle important des usagers et une mixité de la ressource.



Prix et catégories :

- I- Prix de l'Entreprise socialement innovante : l'innovation sociale en entreprise (en activité depuis au moins 2 ans) ;
- II- Prix de l'Impact investing : Start-up fondée autour de l'Innovation sociale ;

Le concours est réservé aux acteurs économiques privés. Une action réalisée en coordination avec un autre partenaire, une institution ou une association peut parfaitement être présentée, à condition que l'acteur économique privé en soit le porteur. Dans ce cas, il est demandé que le dossier de candidature soit signé par les deux parties.

Critères :

1. Nouveauté, originalité :

En quoi l'innovation apporte une évolution par rapport aux pratiques habituelles, quel changement suscite-t-elle ?

2. Progrès social pour l'entreprise :

Comment l'innovation contribue au progrès social dans l'entreprise (ou dans la société) ? Comment elle améliore la qualité de vie au travail des salariés (ou dans le territoire) ?

3. D'autres effets positifs induits :

Outre la réponse nouvelle apportée à un problème jusque-là insatisfait, Quels autres effets positifs l'innovation génère-t-elle sur les plans économique, sociétal, environnemental ?

4. Participation, implication des bénéficiaires et des partenaires:

Les bénéficiaires et les partenaires sont-ils impliqués dans l'identification des besoins ? Dans la mise en œuvre du projet ? Dans l'évaluation des résultats ? Selon quelle gouvernance ?



5. Viabilité :

L'innovation dispose-t-elle d'un modèle viable ? Adopte-t-elle une vision à long terme ?

Candidature :

Les formulaires de candidature peuvent être téléchargés sur le site web de l'UTICA (www.utica.org.tn/awards),

Les dossiers de candidature (formulaires remplis, accompagnés des annexes et pièces justificatives) seront envoyés par email sur awards@utica.org.tn au format .pdf ou par courrier à **UTICA, Prix de l'Innovation Sociale**, Rue Ferjani Bel Haj Ammar, Cité El Khadhra, Tunis 1003, Tunisie.

La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au 12 août 2017

NB : les dossiers incomplets ou illisibles ou envoyés après la date limite de remise des dossiers ne seront pas admis à concourir.

Information des candidats :

L'envoi d'un dossier à l'adresse awards@utica.org.tn fait systématiquement l'objet d'un e-mail de confirmation d'enregistrement de la candidature. Les candidatures qui n'auront pu être retenues feront l'objet d'un e-mail d'information à partir de la date de sélection officielle.

Présélection et sélection :

La présélection sur dossier sera effectuée par une équipe d'experts et des personnalités représentatives des partenaires de l'UTICA. Pour chaque catégorie (entreprise et start-up), dix dossiers seront retenus pour poursuivre le processus de sélection.

La deuxième étape de sélection sera consacrée à une visite terrain d'experts qui évalueront la pertinence et la conformité des projets aux critères du concours.



A l'issue de cette étape, les rapports d'évaluation seront soumis au jury pour discerner les prix aux lauréats des deux catégories.

Le jury se réserve le droit de demander aux candidats des compléments d'informations, de documentation, etc. Les décisions du jury sont souveraines et aucune réclamation ne pourra être admise.

Dotations

Le Prix UTICA de l'Innovation Sociale fait l'objet d'une dotation globale de 40 mille dinars qui se décline de la façon suivante :

Prix de l'Entreprise socialement innovante (innovation sociale en entreprise) :

- Dotation : 20 000 DT

Prix de l'Impact investing (Start-up fondée autour de l'Innovation sociale) :

- Dotation : 20 000 DT